

la ville
ensemble



PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

SOMMAIRE

PAGES 4/5

PRÉAMBULE

- Le projet social de territoire

PAGE 6

FINALITÉS du projet social de territoire

PAGES 7/9

CONSIDÉRER chaque personne

- Faciliter l'accès aux droits de tous
- Repenser nos organisations
- Lutter contre les discriminations
- Protéger tous les Stéphanois

PAGES 10/12

ÉCHANGER de l'humanité

- Faciliter l'information et donner la parole à chacun
- Permettre la rencontre de tous dans l'espace public
- Prévenir l'isolement des plus fragiles
- Encourager les mobilisations
- Renforcer le rôle de l'agent social

PAGES 13/14

OUVRIRE de nouveaux horizons

- Favoriser la découverte du monde
- Soutenir l'accès à l'autonomie
- Permettre l'épanouissement individuel par la pratique d'activités choisies
- Permettre aux Stéphanois de progresser dans leurs parcours de vie

PAGES 15/17

MIEUX VIVRE ensemble longtemps

- Favoriser la qualité de vie au quotidien
- Assurer le bien-être de tous
- Promouvoir l'égalité entre tous et l'intégration de chacun
- Œuvrer pour la continuité de la prise en charge pendant la durée de la vie
- Lutter contre le sentiment d'insécurité

PAGE 18

LA MISE EN ŒUVRE du projet social de territoire

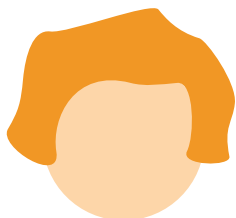
PAGE 19

LES ACTEURS LOCAUX impliqués



« Vous voulez la misère secourue,
moi, je la veux supprimée. »

Victor Hugo

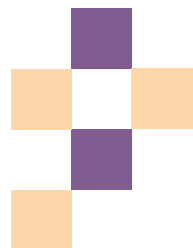
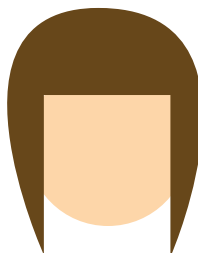


« Chacun peut se prévaloir de tous les droits et
de toutes les libertés proclamés dans la présente
Déclaration, sans distinction aucune, notamment
de race, de couleur, de sexe, de langue, de
religion, d'opinion politique ou de toute autre
opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune,
de naissance ou de toute autre situation. »

Déclaration universelle des droits de l'homme - Article 2

« Le propre de la
solidarité, c'est de ne point
admettre d'exclusion. »

Victor Hugo



« Il ne peut y avoir ni vraie liberté
ni justice dans une société si
l'égalité n'est pas réelle. »

Nicolas de Condorcet
Journal d'instruction sociale - 1793

LE PROJET SOCIAL de territoire

Le projet social de territoire se veut être un document de référence qui permet de rappeler les valeurs fondamentales que la Ville entend promouvoir et ses objectifs pour les Stéphanois, pris en tant qu'individus et pris de façon collective.

Il exprime ainsi un projet d'ensemble dans un souci de lisibilité pour les habitants, les professionnels et les autres acteurs de la politique de la ville.

C'est dans ce projet politique que les actions de la collectivité doivent prendre leur sens, et que son positionnement dans le tissu partenarial trouve sa légitimité.

Il doit être le fondement de la mobilisation de l'ensemble des moyens de l'action sociale sur le territoire, y compris ceux d'autres institutions (conseil départemental, Caf, CPAM, associations...), dans une logique de décroisement. Il s'agit bien évidemment de rechercher la cohérence et la complémentarité entre nos différentes interventions, au service de ce projet pour les Stéphanois. Le projet social de territoire constitue l'un des piliers du Projet de ville qui se décline en cinq domaines: Urbain, Éducatif, Durable, Citoyen et Social.

Trouver
sur le territoire
des moyens
de vivre dans
la dignité

Il existe bien évidemment des interactions entre ces cinq domaines. Ainsi, par exemple, les choix opérés en termes d'aménagements urbains et d'habitat auront nécessairement une incidence sur la capacité des Stéphanois à accéder à un logement qui corresponde à leurs besoins et leurs capacités financières.

De même, si une nouvelle offre éducative émane du projet éducatif, une passerelle devra être établie avec le projet social pour examiner les questions d'égalité d'accès à cette nouvelle offre.

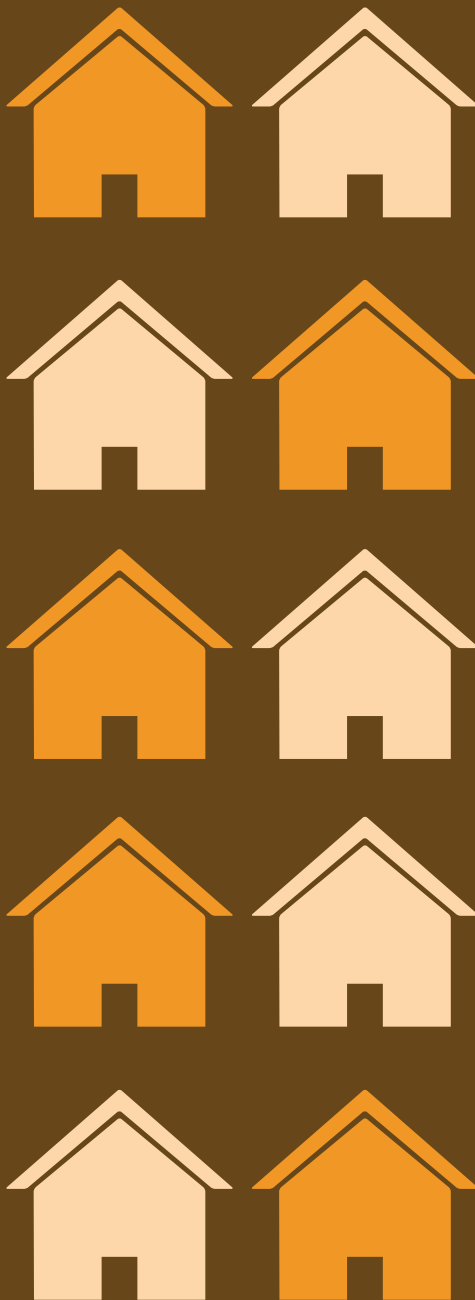

Au sein du Projet de ville, le projet social de territoire se positionne comme celui qui veille à ce que chaque Stéphanois trouve sur le territoire des moyens de vivre dans la dignité et puisse ainsi trouver sa place au milieu des autres, dans un souci de cohésion sociale.



Pour cela, le projet social de territoire réaffirme un certain nombre d'ambitions:

- Permettre à chaque Stéphanois d'accéder aux droits fondamentaux, civiques et sociaux.
- Rendre l'offre de service existante sur le territoire accessible à tous afin que chacun se sente considéré de la même manière et puisse trouver des moyens d'épanouissement.
- Inciter la mise en œuvre de logiques de solidarité quand l'accès au droit commun ne va pas de soi ou qu'il ne suffit pas à préserver l'intégrité et la dignité de chaque personne. Il s'agit pour la Ville autant de favoriser des actions de solidarité entre les Stéphanois eux-mêmes (y compris par le biais d'associations) que de mettre en œuvre ses propres moyens de compensation en faveur de personnes en situation de fragilité (qu'elle soit liée à l'âge, la santé, financière...).

Respect de la dignité individuelle, accès aux droits et solidarité forment ainsi le socle sur lequel le projet social de territoire entend s'appuyer.



Finalités du projet social de territoire

Le Projet de ville a identifié quatre finalités, qui trouvent leurs déclinaisons dans le projet social de territoire, dans la mesure où celui-ci veut à la fois défendre :

Une ambition pour chaque individu :
permettre à chaque Stéphanois
de vivre dans la dignité
et d'avoir des « perspectives ».

Une ambition collective :
préserver la cohésion sociale
et rechercher les conditions
d'une vie harmonieuse entre tous.

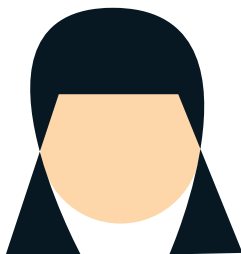


Considérer chaque personne

Il ne peut y avoir de vie collective harmonieuse que si chaque individu voit sa dignité respectée et trouve sa place dans le collectif, à travers sa reconnaissance sociale. Cela implique d'abord que chacun accède à ses droits, mais aussi que des solutions d'accompagnement et des services adaptés puissent être proposés aux plus fragiles.

FACILITER l'accès aux droits de tous

en ayant une attention particulière pour
les personnes en grande difficulté sociale,
les personnes âgées, les femmes et les jeunes...



L'accès aux droits (aux droits fondamentaux, tels que la liberté, l'égalité, le droit à l'éducation ou au logement, mais aussi aux droits civiques, aux droits sociaux, ou encore aux soins) est un préalable indispensable à ce que chacun puisse vivre dans des conditions décentes et se sente respecté.

Certains, pourtant, ne font pas valoir leurs droits, que ce soit par méconnaissance, par découragement face à des procédures administratives complexes, ou encore par un phénomène d'auto-exclusion (par perte de l'estime de soi). Plusieurs facteurs peuvent contribuer à éloigner certains publics de leurs droits : isolement, précarité, manque de maîtrise de la langue, dépendance, âge...

Avant de développer des systèmes de compensation ou d'aides facultatives, il importe que la Ville et l'ensemble des acteurs, institutionnels ou associatifs, intervenant sur la commune se donnent les moyens d'orienter et d'accompagner les Stéphanois fragilisés pour qu'ils accèdent au droit commun.

Cela nécessite des dispositifs spécifiques d'accompagnement, qui seront d'autant plus efficaces s'ils se placent dans une logique de coordination et de complémentarité entre les différents partenaires.

Il convient également de faciliter l'accès à la justice lorsqu'un individu voit ses droits bafoués.

REPENSER nos organisations pour lutter contre le non-recours

Favoriser l'accès
aux services
municipaux
et aux prestations
locales

S'il convient d'accompagner les Stéphanois dans l'accès au droit commun et aux prestations des autres institutions, la Ville entend réinterroger ses propres pratiques pour qu'elles ne soient pas, elles aussi, génératrices de non-recours. Favoriser l'accès aux services municipaux et aux prestations locales implique d'interroger à la fois le contenu de l'offre municipale (pour vérifier qu'elle correspond aux besoins):

- l'information des administrés,
- les modalités d'inscription ou d'accès à une prestation. Il s'agit à la fois de veiller à la simplification des procédures et à l'égalité de traitement des administrés, ainsi que d'adapter la tarification à la capacité contributive de chacun,
- les pratiques d'accueil des usagers (horaires, proximité, qualité...).

LUTTER contre les discriminations

En terme d'accès aux droits et prestations, il convient également de veiller que nos pratiques ne soient pas discriminatoires, même de façon involontaire, car il importe que tous vivent une égalité de traitement qui leur permet de se sentir respectés et intégrés.

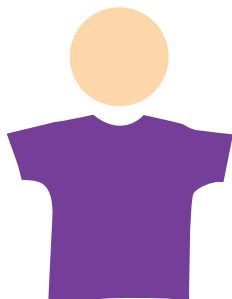
C'est donc autant la question de la définition des procédures que celle de la formation du personnel qui sont inscrites dans le projet social de territoire. Aucune discrimination (qu'elle soit liée au sexe, à l'âge, à l'origine,

à l'état de santé...) n'est tolérable. Cela peut donc parfois nécessiter des adaptations de certains services pour qu'ils soient effectivement accessibles à tous (ex : adaptation au handicap).

Au-delà de ses propres pratiques, la Ville veut avoir une action volontariste en matière de lutte contre les discriminations, que cela passe par de la sensibilisation des professionnels et des habitants, ou par l'accompagnement des personnes victimes de discrimination dans la défense de leurs droits.

PROTÉGER tous les **Stéphanois**

**Sensibiliser
et accompagner**



L'accès aux droits n'est pas toujours suffisant pour que chaque individu se sente respecté, que ce soit en termes d'intégrité physique, affective... Le service public local se doit de protéger tous les individus et bien évidemment les plus fragiles, notamment les personnes âgées, les femmes, les enfants et les personnes en situation de handicap.

Cela passe tout d'abord par une politique de prévention volontariste. En terme de santé, notamment, il importe que soient mis en place des dispositifs d'information et d'orientation efficaces, visant à faire évoluer les comportements des administrés en matière de prise en charge de leur santé. Mais ces actions de prévention peuvent aussi concerner d'autres risques qu'ils soient domestiques, liés à la consommation, sanitaires (ex: canicule), liés à des comportements (ex: addictions...).

Cela passe aussi par le développement de dispositifs d'accompagnement et de soutiens divers. Ainsi, la Ville veille à l'existence sur son territoire de services d'accompagnement et d'aide à la personne en direction de personnes non autonomes (sur un plan physique ou moral), services pouvant aller de l'aide

à la toilette, à la livraison de repas, en passant par la téléassistance, ou encore de services de protection juridique.

C'est encore sur ce fondement que se développe l'action sociale du CCAS, que ce soit à travers son dispositif d'aides facultatives ou par le biais des actions d'accompagnement proposées par les travailleurs sociaux (en terme d'insertion, de prévention des expulsions...).

C'est enfin dans ce souci de compensation et de protection que pourra émerger la création de droits nouveaux pour favoriser la satisfaction des besoins essentiels.

Il s'agit là encore que toutes ces prestations existantes ou futures soient bien identifiées et accessibles par tous, afin que ceux qui en auraient le plus besoin n'y échappent pas du fait de leur isolement.

La Ville entend aussi que la protection de tous les Stéphanois passe par la lutte contre la maltraitance et les violences intrafamiliales, avec la nécessaire coordination de différents services concernés. Là encore, il s'agit autant de sensibiliser que d'accompagner les victimes, qu'elles soient femmes, enfants, personnes âgées...

Échanger de l'humanité

Le sentiment d'appartenance collective et la cohésion sociale ne peuvent prendre corps que dans la reconnaissance mutuelle, la rencontre (entre les habitants eux-mêmes, entre les habitants et les institutions) et les actions de solidarité.

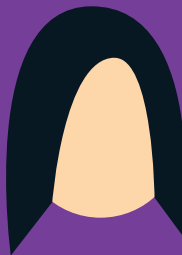
FACILITER L'INFORMATION et donner la parole à chacun, en particulier aux exclus

L'information et la communication sont essentielles pour promouvoir la découverte de l'autre et développer des relations de solidarité en favorisant l'intégration de valeurs liées à l'intérêt général et à la citoyenneté.

Faciliter l'accès à l'information permet à chacun de mieux connaître son environnement et de participer à la vie de la cité.

En communiquant, on peut entendre la parole de tous afin de mieux appréhender les souhaits et les besoins de toutes les catégories de la population sans systématiquement passer par le prisme de quelques groupes constitués.

Il faut donc multiplier les niveaux et les formes de consultations pour mieux organiser la représentation de tous les habitants.



PERMETTRE la rencontre de tous dans l'espace public

sensibiliser les habitants à la tolérance,
au respect de l'autre et à l'acceptation des différences



La dimension collective est essentielle à l'apprentissage des règles du vivre ensemble sur la base du respect de l'autre et de ses différences.

C'est dans l'espace public (rues, places, parcs, transports, marchés...) que s'éprouvent au jour le jour notre capacité à vivre ensemble et notre attention au bien-être des autres.

Bien cohabiter avec son voisin ouvre la possibilité d'asseoir des protections fondées sur la solidarité et basées sur des mécanismes de redistribution.

Il y a donc matière à encourager toutes les actions municipales, associatives ou d'habitants visant à multiplier les occasions de se retrouver.

PRÉVENIR l'isolement des plus fragiles

En raison de leur handicap, de leur dépendance ou encore de leur fragilité sociale, certains n'ont pas accès aux services collectifs et à ces moments de rencontre et de convivialité et ils peuvent avoir tendance à s'isoler.

Il convient d'encourager les initiatives (qu'elles soient municipales, associatives, bénévoles...) visant à aller les rencontrer dans leurs lieux de vie.

ENCOURAGER les mobilisations

notamment par le soutien de la vie associative et du bénévolat



Les associations (qu'elles soient caritatives, sportives, culturelles...) et le bénévolat sont des moyens de compléter les possibilités d'intervention des services municipaux, et offrent assurément un service de proximité au bénéfice de l'ensemble de la collectivité.

La Ville entend à ce titre encourager leur action, qui contribue à développer des solidarités entre les habitants.

Elle veille également au développement de réseaux d'échange de savoirs ou de services.

Contribuer à développer les solidarités

RENFORCER le rôle de l'agent social, médiateur de l'accès aux droits

Le rôle de l'agent social doit être renforcé afin de mieux communiquer dans les lieux administratifs, et tout particulièrement avec les personnes les plus en difficulté.

La simplification des démarches pour les usagers doit être systématiquement pensée tant pour les services existants que ceux à créer.

Cela exige un socle de formation commun à tous les agents d'accueil et plaide pour des lieux uniques d'information en fonction de publics ciblés.

Il importe que chaque Stéphanaise ne se sente pas « enfermé » dans sa condition, mais trouve sur le territoire la possibilité de s'épanouir, de « découvrir », de mener à bien ses projets et de ressentir son utilité sociale.

FAVORISER la découverte du monde **tout au long de la vie** et développer les lieux de socialisation.



Accompagner les personnes dès leur plus jeune âge dans un parcours de découverte du monde participe à offrir des choix et à permettre des évolutions à tous. Cette action volontariste nécessite d'accroître le nombre des lieux de socialisation et de poursuivre leur qualification en affirmant la possibilité d'instruction, d'apprentissage et d'émancipation pour tous. La découverte du monde passe également par l'accès de tous (quel que soit son âge ou son niveau de vie) aux nouvelles technologies, qui sont tant un vecteur de communication que de connaissances.

Il s'agit donc de réduire la fracture numérique qui renforce les inégalités, en permettant

« l'accès physique » à ces nouvelles technologies, ainsi que leur « maîtrise ».

De même, les questions de mobilité doivent être traitées dans un souci d'émancipation et de lutte contre l'isolement. Il peut s'agir autant de faciliter l'accès aux services de transports collectifs que de développer des moyens de transport adaptés.

**Instruction,
apprentissage
et émancipation
pour tous**

SOUTENIR l'accès à l'autonomie

Optimiser l'accès à l'autonomie en développant l'accompagnement social individuel et collectif des habitants les plus fragilisés non seulement garantit la cohésion

sociale mais permet aussi à de nombreuses personnes marginalisées de retrouver individuellement le sens de leur vie pour eux et pour leurs proches.

PERMETTRE l'épanouissement individuel par la pratique d'activités choisies

L'accès aux loisirs, aux sports, aux vacances et à la culture est indispensable à la construction de tous, et à la satisfaction des besoins d'accomplissement et d'évasion de chacun. Permettre la pratique d'une ou plusieurs

activités choisies participe à l'équilibre et à la valorisation des personnes et suppose, au-delà de facilités financières d'accès, de faire franchir certaines barrières sociales ou culturelles qui peuvent se poser à une partie de la population.

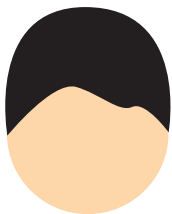
PERMETTRE aux Stéphanaïens de progresser dans leurs parcours de vie

Progresser dans son parcours personnel mais aussi professionnel reste une nécessité pour tout à la fois avoir une reconnaissance sociale mais aussi pour vivre sa vie correctement. Un accompagnement de qualité promouvant la formation, l'insertion et la

possibilité d'un emploi est gage de réussite notamment pour les jeunes.

Dans un contexte difficile, l'espoir, la motivation et la mobilisation doivent être maintenus, par tous les moyens à disposition, pour aborder ce chemin difficile.

FAVORISER la qualité de vie au quotidien




Il s'agit d'intervenir sur tous les domaines qui concernent la vie quotidienne des Stéphanois, en réaffirmant le droit essentiel à des conditions de vie non seulement décentes, mais également agréables.

La municipalité soutient donc toutes les actions contribuant à l'amélioration du cadre de vie et des conditions de vie:

- Embellir la ville et ses espaces publics est de nature à combattre les tentations de repli liées aux inégalités sociales et économiques.
- Adapter l'offre de logements aux besoins des Stéphanois et leur permettre un parcours résidentiel durable sur la commune.
- Développer les commerces et équipements utiles aux habitants concourt à la sérénité de chacun. Il s'agit également d'assurer une offre de soins suffisante sur la commune.
- Contribuer à l'accès et au maintien de l'eau et des énergies pour les personnes en difficulté relève du respect des droits fondamentaux.



ASSURER le bien être de tous à travers une réponse personnalisée



Les difficultés quotidiennes rendent précaires les parcours de vie, provoquent des tensions entre générations et isolent les plus fragiles.

Une ville pour tous

Dans ce contexte, le service public local doit fournir des réponses multiples, souples et personnalisées aux besoins de chaque Stéphanois afin qu'il trouve sa place dans la cité.

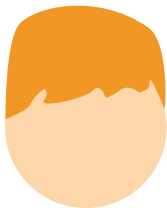
Il importe que les différentes catégories de population ne se sentent pas placés « en concurrence » dans l'accès aux services et aux prestations, mais que chacun trouve une offre qui lui corresponde et qui lui soit accessible. La ville doit rester en cela une ville « pour tous ». L'accompagnement des personnes en situation de précarité reste cependant un axe majeur de la politique de solidarité municipale, en lien avec les institutions dont c'est la compétence.

PROMOUVOIR l'égalité entre tous et l'intégration de chacun

Au-delà de l'égalité de traitement que la Ville entend offrir à tous les Stéphanois, la municipalité souhaite promouvoir les actions visant à valoriser les compétences de chacun en respectant les différences, et l'égalité en droit de tous.

Il en est ainsi, par exemple, des actions menées dans le cadre de la promotion de l'égalité Hommes/Femmes, de la promotion de la diversité ou de l'intégration des personnes en situation de handicap.

ŒUVRER pour la continuité de la prise en charge pendant la durée de la vie



Les changements intervenant dans la société génèrent des besoins nouveaux pour toutes les catégories de population. La ville, principal acteur de proximité, doit intégrer ces évolutions et assurer la prise en compte des besoins nouveaux.

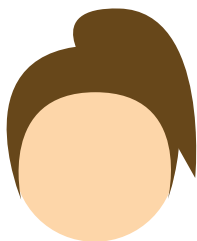
Elle doit veiller à ce que chaque personne - enfant, jeune, adulte, senior - bénéficie de la même attention dans l'évolution de ses services et prestations. De même, les offres proposées doivent permettre une continuité du lien avec chacun, afin d'éviter les situations de rupture, pouvant entraîner des conséquences dramatiques.

Elle doit également développer un axe de travail intégrant la dimension familiale des foyers stéphanois.

Elle doit combattre l'isolement des personnes âgées, handicapées ou malades, renforcer la possibilité de maintien à domicile par la mise en œuvre de prestations de qualité.

Il convient en effet de veiller à ce que les personnes âgées puissent vieillir dans de bonnes conditions à Saint-Etienne-du-Rouvray.

LUTTER CONTRE le sentiment d'insécurité



Le bien vivre ensemble passe par la confiance, la tranquillité et la sécurité (affective, physique, et psychique) telle que la sécurité dans son logement, dans son quartier, à l'école, dans tous les lieux publics, dans sa ville.

L'ensemble des dispositifs mis en place, de façon partenariale, vise à faire en sorte qu'aucune partie de la population ne se sente abandonnée, que la réactivité et

l'efficacité deviennent la règle par rapport aux problèmes rencontrés par les habitants.

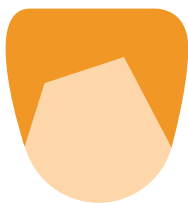
Le sentiment d'insécurité doit être également combattu en dialoguant, en faisant vivre l'espace public, en démocratisant la parole.

Il convient enfin de ne pas nier les actes d'incivilités, mais de tendre à les faire diminuer à travers des actions de prévention et d'accompagnement.

La mise en œuvre du projet social de territoire et les instances de pilotage

Le projet social trouve son application quotidienne dans l'action des services municipaux en direction de la population et dans celles du CCAS, ainsi que dans le partenariat avec les acteurs locaux.

Néanmoins, les orientations nouvelles et les nouveaux projets font l'objet de réflexions, de débat et de validation dans différentes instances de pilotage.



Organisateurs

Le maire, les élus délégués et les services impliqués.

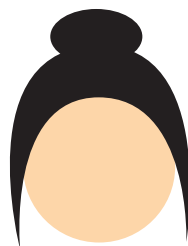
Comme pour les autres domaines de la vie municipale, le bureau municipal et le conseil municipal sont les instances de décision.

Mais la plupart des débats et les propositions d'orientations ont lieu dans d'autres structures de travail :



Conseil consultatif du projet social de territoire composé d'élus, de services municipaux et de partenaires locaux. Il associe les acteurs locaux à la démarche, impulse de nouvelles thématiques de travail, diversifie les regards et les approches.

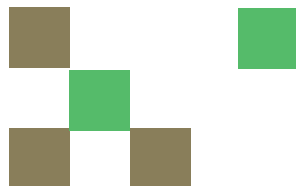
Le conseil d'administration du CCAS composé d'élus municipaux et de représentants d'associations familiales, caritatives, de personnes en situation de handicap, de retraités, de locataires et d'insertion. Établissement autonome, le CCAS traite des questions liées à l'action sociale, au handicap et à l'action en direction des personnes âgées.



Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

composé d'élus municipaux, de représentants de l'État (police, justice, cohésion sociale, Éducation nationale), établissements d'enseignement supérieur, Caf, département, bailleurs, associations, TCAR. Il permet l'échange d'informations et offre des possibilités d'actions transversales dans les domaines de la prévention.

En outre, des groupes de travail thématiques (discriminations, préventions, handicap...) associant services municipaux et partenaires sont réunis dès que nécessaire.



Les acteurs locaux impliqués dans le projet social de territoire

Services publics et institutions

- Hôtel de ville
- Maison du citoyen
- CCAS, centre communal d'action sociale
- 3 centres médicosociaux
- Caf, Caisse d'allocations familiales
- CPAM, Caisse primaire d'assurance maladie
- Pôle emploi
- Mief, Maison de l'information pour l'emploi et la formation
- Mission locale
- Maison de la justice et du droit
- 8 bailleurs sociaux

Personnes âgées

- Clic, Centre local d'information et de coordination pour les personnes âgées
- Ssiad, Service de soins infirmiers à domicile
- 2 ÉHPAD, Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- 1 RPA, Résidence pour personnes âgées
- 2 foyers restaurants

Santé

- PMI, Protection maternelle infantile
- Médecins généralistes
- Infirmiers
- Kinésithérapeutes
- Dentistes
- Pharmaciens
- Structures hospitalières de jour
- 1 Ésat, Établissement et service d'aide par le travail
- 1 IME, Institut médico-éducatif

Un maillage important d'équipements municipaux (scolaires, sports, loisirs, culture)

Un tissu associatif riche et diversifié

De nombreuses associations existent ou interviennent sur le territoire dans différents domaines : insertion, caritatif, retraités, femmes, santé, handicap, familles, prévention spécialisée, soutien scolaire, aides à domicile, quartiers, logement, amicales de locataires, petite enfance...



la ville
ensemble



PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

Les cahiers du Projet de ville



Saint-Etienne-du-Rouvray